

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie l'ouvrage de Monsieur Olivier Bouquet, *Pourquoi l'Empire ottoman ? Six siècles d'histoire*, Paris, Gallimard, 2022, 553 pages.

Dans le dernier demi-siècle, en Europe et aux États-Unis d'Amérique, quelques publications majeures ont été consacrées à une présentation systématique de l'ensemble de l'histoire de l'Empire ottoman. On peut citer deux ouvrages collectifs : *l'Histoire de l'Empire ottoman* dirigée par Robert Mantran (Paris, Fayard, 1989) et les quatre volumes de la *Cambridge History of Turkey*, parus chez Cambridge University Press entre 2006 et 2013. Ces travaux considérables sont des ouvrages de référence d'une extrême utilité mais pâtissent un peu des défauts propres aux livres collectifs : inégalité de la qualité des chapitres et, malgré les soins incontestables des directeurs, légers déséquilibres dans la composition d'ensemble. D'autres parutions sont le fruit d'un patient travail solitaire. En 1976 et 1977 parurent chez Cambridge University Press les deux volumes de la *History of the Ottoman Empire and Modern Turkey* dus à Stanford J. Shaw et Ezal Kural Shaw. L'ouvrage fut critiqué, mais il avait le mérite d'exister.

Trente ans plus tard, Caroline Finkel proposa à son tour *Osman's Dream. The Story of the Ottoman Empire 1300-1923* (Londres, John Murray, 2005, 660 pages). Véritable tour de force, ce livre fondé sur une vaste bibliographie scientifique polyglotte à jour offrait au lecteur un tableau très complet de ce qu'on pouvait savoir de l'Empire ottoman, notamment (mais non uniquement) en matière d'histoire événementielle et institutionnelle. Une table des matières allusive et peu détaillée rend malheureusement la consultation un peu difficile : il faut souvent recourir à l'index, pratique malaisée pour un lecteur non ottomaniste.

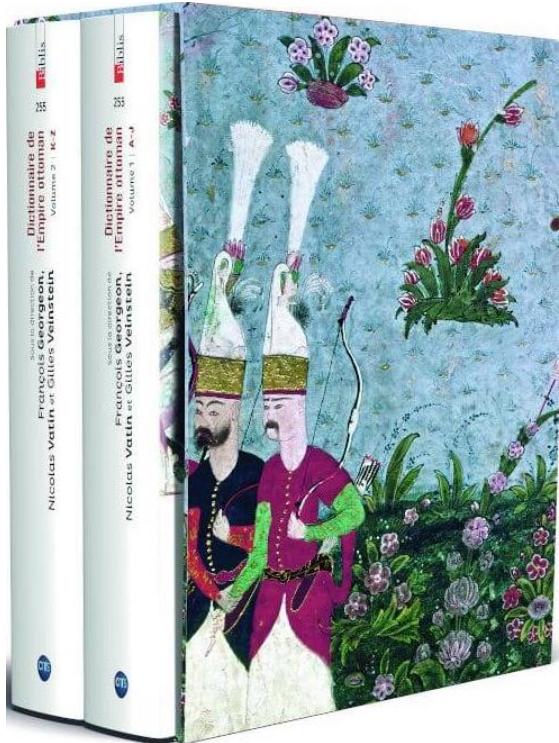
Le livre d'Olivier Bouquet s'inscrit dans cette tradition, tout en s'en démarquant. En effet, s'il s'agit encore une fois d'un travail très érudit d'orientaliste (au sens noble du terme), fondé sur une bibliographie considérable et à jour, c'est aussi l'œuvre d'un historien d'aujourd'hui, qui pose sur l'histoire ottomane un œil neuf. On notera d'abord le souci de rendre compte des développements et débats historiographiques chaque fois qu'il le juge profitable à une meilleure compréhension des sujets traités. Le lecteur sera également très sensible à de belles pages géographiques, environnementales ou démographiques, et plus généralement au désir de l'auteur d'oublier le moins possible de domaines de la recherche et des connaissances actuelles. Enfin, comme le titre *Pourquoi l'Empire ottoman ?* le laisse entendre, Olivier Bouquet, même s'il s'efforce de suivre une chronologie, nous propose moins un récit qu'une synthèse sur la nature de l'Empire ottoman, ses particularités et les grandes lignes de force qui permettent d'essayer de comprendre comment il a évolué –et résisté– au long de six siècles d'histoire. Remplir ce programme tout en offrant à un vaste public un ouvrage d'accès aisément accessible était un pari risqué, mais ce pari est gagné. Bien structuré, doté d'une table des matières détaillée et précise, d'un index pratique et d'un précieux glossaire, intelligemment enrichi par quelques cartes et un cahier central d'illustrations bien choisies, rédigé dans une langue extrêmement claire, le livre est de lecture très plaisante et jamais ennuyeuse.

Bien entendu, la critique peut toujours trouver à s'exercer. On ne rencontre à dire vrai que de rares erreurs¹, mais on regrettera que les domaines artistiques et littéraires, s'ils ne sont pas ignorés,

¹ On en signalera deux. La révolte de Şeyh Bedreddin n'est pas contemporaine du règne de Bayezid Ier, mais postérieure (p. 105). Parler de « déposition » et d'« abdication » des sultans (p. 226-227) est inexact : l'absence d'un souverain au sommet de l'Empire était impensable (ce qui eut d'importantes conséquences politiques). *De jure*, c'est l'intronisation d'un nouveau sultan qui mettait *ipso facto* fin à la présence du précédent sur le trône. Si on peut admettre que *de facto* Bayezid II fut bien délogé par la force (d'où sans doute l'emploi du mot « déposé »), il ne fut pas le premier à être remplacé contre son gré : c'est déjà le sort qu'avait subi le jeune Mehmed II quand son père remonta sur le trône qu'il lui avait cédé auparavant.

soient néanmoins un peu négligés. On peut également se demander si le plan en cinq chapitres chronologiques (1299-1453, 1453-1574, 1574-1699, 1699-1839, 1839-1922), sans doute dicté par un souci de simplicité, n'a pas l'inconvénient de traiter de périodes un peu trop vastes : dans les sections thématiques (économie, société, démographie...), le lecteur non averti peut finir par ne plus bien situer dans le temps (entre 1839 et 1922, par exemple) les phénomènes qui sont décrits. On pourrait également discuter des bornes chronologiques choisies, ou du moins constater qu'elles ont pour conséquence de donner une importance peut-être insuffisante à des moments clefs de l'histoire de l'Empire, comme l'effondrement de 1402 et les dix ans du « grand interrègne » qui suivirent, ou l'assassinat d'Osman II en 1622 : ces deux événements eurent des conséquences majeures sur l'évolution de l'Empire et de sa société. On aurait pu également attendre une insistance plus grande sur les ruptures politiques, stratégiques, sociales du milieu du XVI^e siècle.

Les considérations qui précèdent ne doivent pas faire perdre de vue l'essentiel. Il convient surtout de souligner qu'il est fort difficile, voire impossible, de rendre compte avec clarté, en un peu plus de 500 pages, de tous les aspects d'un empire immense et multiculturel au long de six siècles d'histoire. Olivier Bouquet devait faire des choix et ses choix sont raisonnés. Il a écrit un livre important, qui complètera les usuels dont disposait déjà le spécialiste et fournira au grand public une introduction synthétique qui manquait, à la fois très savante, très claire et très agréable à lire. »



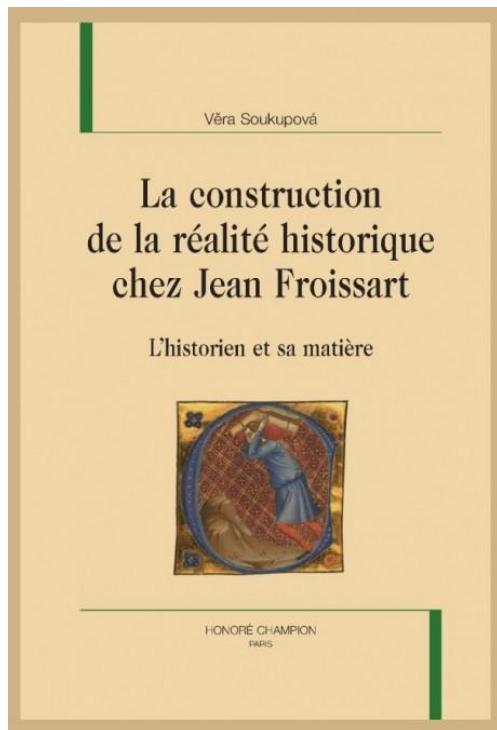
« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie la réédition du *Dictionnaire de l'Empire ottoman*, sous la direction de François Georgeon, Nicolas Vatin et Gilles Veinstein, avec la collaboration d'Elisabetta Borromeo (Paris, CNRS Éditions, 2022, 2359 pages en deux volumes).

Paru en 2015 (Paris, Fayard), le *Dictionnaire de l'Empire ottoman* se voulait, plus qu'une encyclopédie, un dictionnaire historique, destiné à satisfaire la curiosité spontanée des lecteurs. Si nombre d'entrées étaient assurément consacrées à des termes techniques, des individus ou des lieux ottomans, beaucoup s'efforçaient d'apporter des réponses d'historiens à des questions d'aujourd'hui, en se fondant sur les travaux les plus récents. Certaines de ces questions étaient propres à l'Empire ottoman (« Califat », « Dynastie », « Justice », « Terre (statut de la) », etc.), ou traitaient de grandes institutions (« Cadis », « Forces armées », « Grand vizir », etc.) ; d'autres articles avaient pour objet de grands débats (« Colonialisme », « Déclin », « Despotisme »,

« Génocide des Arméniens », « Tolérance », etc.) ou s'intéressaient à de nouveaux sujets historiques (« Animaux », « Corps », « Enfants », « Marginaux », « Mort », « Sexualité », etc.). Complétées par des bibliographies à jour, ces 720 notices avaient été rédigées par 175 auteurs issus du monde entier. Des renvois internes et un index de 75 pages soigneusement préparé par Mme Elisabetta Borromeo devaient permettre une meilleure circulation dans l'ouvrage et le repérage de questions ou de termes techniques ne donnant pas lieu à une entrée spécifique.

Ce gros volume de 1332 pages, sans commune mesure par sa taille et ses ambitions avec les dictionnaires anglo-saxons parus peu auparavant, fut bien accueilli par la critique, mais critiqué pour son prix en effet très élevé de 170 euros. Il est aujourd'hui épuisé et reparaît en format de poche chez CNRS Éditions dans la collection Biblis, au prix beaucoup plus raisonnable de 39 euros, accessible aux étudiants et aux curieux.

Il n'était pas possible de demander à 175 collègues, dont certains étaient malheureusement décédés, de reprendre et mettre à jour leurs textes : cela aurait entraîné un travail considérable de rédaction et en conséquence de grands délais. Il a donc fallu renoncer à toucher aux notices existantes. Si la bibliographie s'est évidemment enrichie depuis leur rédaction, il nous a semblé qu'elles demeuraient néanmoins largement d'actualité. Nous avons cependant profité de l'occasion pour compléter un peu notre dictionnaire. Quelques nouvelles notices, qui avaient paru manquer, ont été ajoutées : certaines très courtes (« Vali ») ou de taille moyenne (« Napoléon Bonaparte », « Révolution française »), deux autres plus développées (« Climat et environnement », « Révoltes »). Si les 25 cartes et plans ont bien entendu été conservés, il n'a pas paru nécessaire d'en faire autant du cahier d'illustrations de la première édition, trop peu fourni pour être d'une grande utilité. En revanche, l'usage du dictionnaire est facilité par l'ajout d'une table des matières listant les notices et d'une table thématique rassemblant les différentes notices traitant de tel ou tel sujet plus général (par exemple Afrique du nord, femmes, fiscalité, mentalités, religions, sciences, vie matérielle, etc.). Enfin une liste de plus de 70 ouvrages importants parus depuis 2013 a été constituée pour pallier la relative obsolescence de la bibliographie de certaines notices. »



« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, de la part de son auteur, le livre de Věra Soukupová, *La construction de la réalité historique chez Jean Froissart. L'historien et sa matière*, Paris, Honoré Champion, NBMA n° 129, 2021, 553 p.

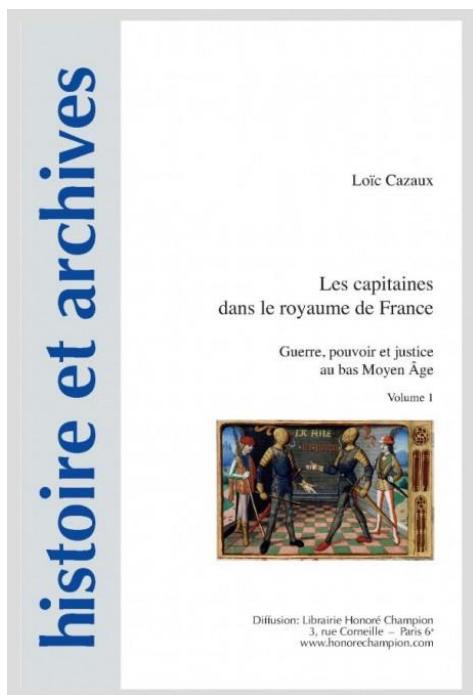
Organisé, après une riche introduction sur l'historiographie des études froissartiennes, en quatre grandes parties, « Les facettes d'une identité et l'appréhension du monde » (p. 39-152), « L'auteur, le récit et la construction de l'autorité » (p. 153-250), « Les sources et la vérité référentielle » (p. 251-340), « La réalité historique et le récit du chroniqueur » (p. 341-466), l'ouvrage de Věra Soukupová, issu d'une thèse réalisée en co-tutelle entre Sorbonne-Université et l'université Charles de Prague, reprend à nouveaux frais la vieille question du rapport entre le récit donné par Froissart dans ses *Chroniques* et la « réalité historique ».

Un premier chapitre pose la question des déterminants sociaux et culturels susceptibles d'orienter *a priori* l'appréhension de la réalité historique par Froissart ; ce dernier définit son identité d'auteur littéraire et d'historien à travers la référence à une langue, le français, et à un pays

d'origine, la ville de Valenciennes et le comté de Hainaut, des déterminants qui ont d'abord orienté sa compréhension, devenue ensuite plus aiguisée et plus complexe avec le temps et les rencontres, des différences et des antagonismes entre « nations » qu'il place au cœur de son récit. Le second chapitre de cette première partie montre que l'écriture de Froissart ne peut être considérée comme déterminée par une éventuelle volonté de complaire à ses différents mécènes. Dans les manifestations d'estime voire d'affection qu'il prodigue à l'égard de certains protagonistes de ses *Chroniques*, ses mécènes et d'autres, Froissart est au contraire soucieux de montrer à ses lecteurs que l'éventuel rapport de dépendance qu'il peut avoir vis-à-vis d'un grand seigneur n'entache pas la vérité de son récit. La deuxième grande partie analyse l'intervention de l'auteur Jean Froissart à l'intérieur du récit et le dialogue qu'il établit avec son lecteur. Věra Soukupová montre que les livres I et II révèlent déjà de nombreuses interventions de Froissart en tant que narrateur de l'histoire ; mais à partir des livres III et IV des *Chroniques*, c'est véritablement en tant qu'auteur/acteur que Froissart intervient. Il ne s'agit pas pour lui de se mettre en scène lui-même dans une perspective autobiographique mais de fonder auprès de ses lecteurs la vérité des sources auxquelles il se réfère, et plus généralement du récit qu'il donne, en s'appuyant sur son autorité auctoriale. Il est celui qui fait advenir la vérité historique qu'il transmet à ses lecteurs. La troisième grande partie de l'ouvrage analyse la manière dont Froissart intègre la référence à ses sources dans une entreprise de mise en scène de la vérité de son discours d'historien. L'auteur montre que Froissart, qu'il s'agisse de Jean le Bel ou du héritier Chandos, utilise moins des sources écrites que des auteurs-témoins des faits qu'ils racontent ; il en résulte une manière très différente, fidèle ou critique, d'utiliser par exemple Jean le Bel selon qu'il est ou n'est pas le témoin oculaire des faits qu'il rapporte. Même dans son livre I, qui suit pourtant de près la chronique de Jean Le Bel, Froissart ne veut pas être considéré comme un compilateur. La référence à Jean Le Bel s'efface en tout état de cause de plus en plus de rédaction en rédaction. Quant au petit nombre de sources diplomatiques, parfois fictives, qu'il insère, c'est par égard pour l'autorité et la légitimité supplémentaires qu'elles confèrent à son récit. Les sources auxquelles Froissart accorde l'autorité principale et auxquelles il se réfère de manière privilégiée sont donc des sources « orales », des récits donnés par ceux qu'il présente comme ses informateurs. Mais Věra Soukupová montre que Froissart a soigneusement récrit les discours prétendument « enregistrés » de ses interlocuteurs-témoins ; il n'était en aucune façon le « grand reporter » quelque peu crédule et naïf que l'on a souvent voulu voir en lui. La quatrième grande partie étudie la manière dont Froissart parvient à donner l'impression à ses lecteurs, en fait illusoire, qu'ils accèderaient, en lisant ses

Chroniques, à la réalité historique elle-même. Věra Soukupová analyse à cet effet les techniques narratives mises en œuvre par le chroniqueur de Valenciennes. Elle montre comment il prend en compte la logique du temps historique qu'un historien se doit de respecter. Cela ne l'empêche pas de donner au temps du récit une véritable autonomie et Froissart sait recourir à toutes les possibilités qu'offrent la technique de l'entrelacement de même que les analepses, les prolepses ou ellipses ; pour autant, ce temps du récit ne fait pas disparaître la référence au temps historique indispensable à l'établissement de toute causalité historique. Věra Soukupová éclaire également fort bien le sens de l'expression « cronisseur et historier au long de la matière », par laquelle Froissart définit son travail d'écriture de l'histoire, de même que le subtil maniement de « l'effet de réel » (Roland Barthes) par Froissart.

Věra Soukupová s'inscrit ainsi parfaitement dans la rénovation des études froissartaines en cours depuis quelque 20 ans et qui veut qu'on étudie cet auteur à la fois comme historien racontant des faits et comme auteur construisant un récit littéraire. Fondé sur la maîtrise d'une vaste bibliographie à la fois littéraire et historique, mené avec rigueur et finesse, son livre a le grand mérite de prendre en compte à la fois l'ensemble des *Chroniques* et la réécriture constante dont elles ont fait l'objet. Il déconstruit de manière convaincante le discours d'un auteur qui voulait se présenter comme un simple médiateur entre la réalité historique et son lecteur et qui a longtemps réussi, presque jusqu'à aujourd'hui, à donner l'illusion à ses lecteurs de revivre en le lisant la guerre de Cent Ans telle qu'elle avait été. C'est une contribution importante aux déjà riches études froissartaines. »



« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, de la part de son auteur, le livre de Loïc Cazaux, *Les capitaines dans le royaume de France. Guerre, pouvoir et justice au bas Moyen Âge*, 2 tomes, Paris, Honoré Champion, 2022, 1014 p.

Cet ouvrage est la publication de la thèse réalisée à Paris I Panthéon-Sorbonne de l'auteur, actuellement professeur en classes préparatoires Chartes au lycée Fustel de Coulanges à Strasbourg. Les XIIIe-XVe siècles voient se constituer l'institution du capitaine comme office royal, réglementé et contrôlé par l'institution monarchique, pourvu d'une délégation d'autorité, et chargé lui-même de contrôler les gens d'armes en voie de devenir des professionnels de la guerre. Il s'agit par conséquent d'une institution nouvelle qui vient à la fois épauler et relayer la hiérarchie traditionnelle d'origine féodo-vassalique à l'intérieur de la noblesse. L'apparition de cet office est liée au développement des institutions militaires créées par la royauté ainsi qu'à la mise en place d'une défense territoriale. En un mot, elle accompagne le processus de formation d'une armée de métier et s'inscrit dans le renforcement des structures administratives de l'État.

Une première grande partie traite de la mise en place des cadres normatifs et administratifs qui encadrent l'institutionnalisation de la fonction de capitaine. Un premier chapitre passe en revue les sources issues de la pratique judiciaire mais aussi normatives et littéraires. Un deuxième étudie la mise en place de la fonction de capitaine dans le cadre de la mise en défense du royaume. L'auteur montre que la fonction se précise sous Philippe le Bel et les derniers capétiens, à la fois pour servir d'encadrement aux armées en campagne et pour fournir une armature à la défense territoriale du royaume, d'abord sur les frontières menacées puis dans l'ensemble du royaume. Les capitaines sont des nobles expérimentés dans le métier des armes, liés au roi et choisis par ce dernier pour être le relais de son autorité auprès des combattants et des populations, dans le domaine de la défense comme dans celui du maintien de l'ordre public. C'est une ordonnance de Philippe le Long le 12 mars 1317, dans le contexte du mouvement des ligues provinciales, qui amorce l'institutionnalisation de cette fonction. Le déclenchement en 1337 de la guerre dite de Cent Ans renforce l'importance des capitaines que l'on retrouve désormais placés à la tête de vastes circonscriptions territoriales, avec le titre de « capitaine général », et pourvus d'une large délégation de l'autorité royale. Les grandes défaites de la décennie 1346-1356 et la réaction qui s'ensuit renforcent l'importance attachée à l'office de capitaine dans ses multiples déclinaisons, tant au niveau territorial qu'à celui du commandement des gens d'armes en campagne. A la fin du XIV^e siècle, l'on peut dire que la réglementation qui régit cette fonction est complète. Un troisième chapitre montre le rôle joué par l'institution pour réguler la violence armée dans le royaume. Les capitaines prêtent au roi un serment d'obéissance qui leur fait obligation de ne pas quitter le service militaire du roi de leur propre chef ; un tel délit pouvant même être assimilé à un crime de lèse-majesté. Une double hiérarchie, civile et militaire, d'instances judiciaires – elle va du prévôt royal de Paris au Parlement, et des tribunaux du connétable et surtout de la Maréchaussée, qui siègent à la table de marbre du Palais de la Cité à Paris, au tribunal itinérant de la prévôté des maréchaux – est chargée de réprimer les pillages et les délits dont les capitaines et leurs troupes pourraient se rendre coupables aux dépens des populations.

Une deuxième grande partie s'intéresse à l'exercice concret de l'office de capitaine dans le cadre local et régional de leur activité. Un premier chapitre étudie les relations des capitaines avec les villes dans lesquelles ils sont en fonction. Leur mission est de veiller à la sécurité extérieure et intérieure de la ville. Ils jouent un rôle dans la construction des murailles que les municipalités entreprennent et doivent ensuite entretenir et perfectionner en lien étroit avec le pouvoir royal dont les capitaines sont les représentants ; c'est ce qui légitime le droit de contrôle qu'ils revendiquent. Ils ont aussi d'importantes

responsabilités dans l'organisation de la garde et du guet de la ville, là encore en lien étroit avec les autorités municipales ; leur rôle va du contrôle des stocks d'armes à la surveillance du port d'armes. Cela peut entraîner des conflits entre la ville et le capitaine entre lesquels la prestation d'un serment réciproque devrait néanmoins garantir des relations harmonieuses. À défaut de pouvoir nommer le capitaine royal, un droit rarement obtenu, ou d'être dispensées de sa présence et de celle de ses hommes, un peu plus souvent acquis, les autorités urbaines s'efforcent d'obtenir le droit de nommer son lieutenant. Des tensions existent par conséquent ; malgré tout, le capitaine en tant que relais du pouvoir royal et homme de guerre est trop important pour que les villes ne cherchent pas à être en bonnes relations avec lui. Le cinquième chapitre étudie la pratique de la guerre des capitaines : une guerre de course qui vise à piller les terres et les hommes de l'adversaire pour en tirer le maximum de butin tout en affaiblissant l'ennemi. Les villes victimes des déprédations corrélatives à cette forme de guerre réagissent en tentant d'obtenir du roi qu'il fasse respecter par ses capitaines les règles qu'il a lui-même édictées sur la pratique de la guerre. Le chapitre suivant étudie alors l'action des juridictions royales locales. C'est par leur biais que le roi peut faire respecter par ses capitaines l'ordre public, notamment dans les régions frontalières (Champagne, Poitou, Saintonge). Le pouvoir royal s'appuie pour cela sur le corpus de dispositions réglementaires développées depuis le XIV^e siècle quant aux usages illicites de la force armée. Le fait que les capitaines soient considérés comme responsables des délits que commettent leurs hommes est un élément-clé du dispositif réglementaire. Le prévôt royal de Paris est doté de pouvoirs extraordinaires pour agir dans tout le pays et réprimer les éventuels débordements.

Une troisième grande partie porte enfin le regard au niveau supérieur en analysant la manière dont les cours supérieures du royaume influent sur le comportement et le statut des capitaines. Un premier chapitre est consacré aux interventions du Parlement pour juger des capitaines s'étant rendu coupables de délits. Elles apparaissent très nombreuses sous Charles VII dans le cadre d'un effort pour réguler les débordements de la violence des gens de guerre ; cet effort royal précède et accompagne la création de l'armée de métier. L'accusation de lèse-majesté est fréquemment utilisée mais les sanctions réclamées, et plus encore les sanctions réellement appliquées, sont bien plus la réparation des dommages que la mort qui devrait en principe sanctionner le crime de lèse-majesté. De fait Charles VII pouvait difficilement se passer de l'aide de ses capitaines. Le chapitre suivant est une étude de cas à travers l'analyse détaillée du procès en Parlement, fort bien documenté, intenté pour lèse-majesté en 1461-1463 à Antoine de Chabannes, un des grands hommes de guerre et capitaines royaux de l'époque. Le neuvième et dernier chapitre étudie la concession de la grâce royale aux capitaines et plus généralement aux gens de guerre. Constituant de 7 à 16%, selon les régions et selon les périodes, des individus cités dans les lettres de rémission, les gens de guerre représentent une fraction non négligeable de la population criminelle alors qu'ils ne dépassent pas 2% de l'ensemble de la population. Cette grâce royale prend deux formes, celle de la rémission simple qui ne dispense pas de faire réparation pour le délit commis, et celle de l'abolition qui efface inconditionnellement le crime. Cet usage de la grâce permet au roi de marteler la nécessité pour les gens de guerre de respecter les cadres de l'encadrement militaire établis par la royauté, d'observer la discipline militaire et les règles sur l'usage de la violence. Ces dispositions permettent la paix dont le roi est le garant. Les lettres de grâce qu'ils reçoivent rappellent donc aux capitaines et à leurs hommes les normes en matière militaire édictées par la royauté.

Des annexes complètent l'ouvrage avec notamment l'édition d'extraits de registres du Parlement dans des affaires mettant en cause des capitaines.

Même s'il n'évite pas quelques répétitions et s'il est parfois un peu diffus – mais la fonction de capitaine s'est tellement diversifiée au cours de la période qu'elle devient difficile à saisir dans son unité –, l'ouvrage de Loïc Cazaux s'appuie sur de vastes dépouillements de sources tant inédites que publiées et fournit une contribution d'importance sur les structures politiques et militaires des XIV^e et XV^e siècles français. C'est un livre que tous les spécialistes de la guerre de Cent Ans auront à connaître et utiliser ».